COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE
Plan local d’urbanisme intercommunal, approuvé le 12 décembre 2025

Pièce 6.1 : servitudes d’utilité publique

Liste et plan des servitudes qui s’imposent aux constructions : protection des forages d’eau potable d’Ornelle, Ruisselange et Valmerange ; ligne électrique de 63 000 volts ; abords du moulin d’Ornelle, inscrit aux monuments historiques ; voie ferrée à Lorvillers.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : ce document est inventé.